



LE DÉPARTEMENT

Contrat de filière Forêt-Bois 2024-2027

Mesure 5.2 – Aider à la mobilisation des bois scolytés

Cette mesure s'inscrit dans l'orientation 5 du contrat de filière Forêt-Bois « S'adapter au changement climatique et prévenir les risques ».

Objectifs

Le changement climatique impacte de plus en plus fortement les forêts de Savoie et compromet à terme leur rôle multifonctionnel en matière de production de bois, de protection des sols, de qualité paysagère, d'accueil et de biodiversité. Dans ce contexte, la mesure a pour objectif de faciliter l'exploitation des peuplements forestiers fortement scolytés et dont les produits bois seront peu ou pas valorisés. Elle a pour objectif général d'aider à la conservation des fonctions « paysage », de « maintien des sols » et « accueil du public » des forêts de Savoie.

Bénéficiaires

- Collectivités
- Propriétaires forestiers privés et structures de regroupement

Dépenses éligibles

- Travaux d'exploitation des arbres scolytés dans un peuplement forestier

Modalités de l'aide

- L'aide concerne l'exploitation de produits sanitaires en épicéa ou sapin (arbres à prélever par obligation sanitaire) ; la proportion de produits sanitaires devra être mentionnée dans la demande et être supérieure à 25% en lien avec les déclarations de coupes sanitaires auprès de la DDT73.
- Aide forfaitaire de 700 €/ha avec un prélèvement de produits sanitaires minimal de 35m³/ha (la surface prise en compte est la surface parcourue en coupe sanitaire)
- Surface minimum de 0,5 ha/propriétaire ou 0,5 ha/dossier (dans le cadre de regroupement de plusieurs propriétaires impactés)
- Plafond par propriétaire de 10 000 €, augmenté à 15 000 € pour les propriétaires ayant plus de 50 ha de forêt parcourue en coupe sanitaire
- L'aide peut éventuellement être cumulée avec d'autres dispositifs du Département permettant la valorisation des produits issus des coupes en bois énergie en forêt publique dans le respect des règles d'encadrement des subventions.

Les modalités pourront être révisées pour s'articuler au mieux avec des aides qui seraient mises en place par d'autres financeurs (Etat, Région)

Engagement

- L'ensemble des surfaces concernées par la demande devront justifier d'un ou plusieurs documents de gestion forestière durable (Aménagement, PSG, RTG, CBPS+)
- Les règles techniques du SRA et du SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour les forêts privées) relatives à chaque type de peuplement doivent être respectées.

Dépôt des candidatures

- Dépôt des dossiers au fil de l'eau dans la limite de l'enveloppe financière
- Le dossier est constitué du formulaire dédié à la mesure accompagné des pièces justificatives indiquées dans le formulaire de demande. Il est à déposer par mail à Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

- Dès réception du dossier de demande de subvention, un accusé de réception est transmis au demandeur, valant autorisation de démarrer l'opération, sans préjuger de l'attribution ou non d'une subvention.
- Les dépenses ou devis signés avant la date d'accusé de réception du dossier ne sont pas éligibles.

Versement de l'aide

La demande de paiement est à adresser à Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Elle comprendra les factures acquittées et un tableau récapitulatif des dépenses.

L'aide versée sera proratisée aux dépenses réalisées et sera versée après instruction de la demande de paiement.

Bases réglementaires

- Délibération du Conseil départemental de la Savoie du 21/06/2024 portant sur l'adoption d'une nouvelle stratégie en faveur de la filière forêt-bois sur la période 2024-2027,
- - Délibération du Conseil départemental de la Savoie en date du 21/06/2024 approuvant le dispositif « Aider à la mobilisation des bois scolytés »

Service Instructeur

Département de la Savoie – Direction des Politiques Territoriales – Service Affaires Agricoles et Européennes

- Suivi technique du dossier : Fabien Bourhis, chargé de mission forêt-bois - 04-79-96-74-59 ; fabien.bourhis@savoie.fr
- Suivi administratif du dossier : Laurence Bonte - Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr